

# L'Inspection des finances recale le budget Justice

■ Elle juge inacceptables les demandes du département. Qu'elle compare à... la Grèce.

Le 20 mars, tous les acteurs du monde judiciaire feront connaître leurs attentes en se réunissant dans l'enceinte du palais de justice de Bruxelles. Leur manifestation interviendra quelques jours avant un contrôle budgétaire au cours duquel le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), qui semble conscient que, sans moyens supplémentaires, la Justice va droit dans le mur, demandera du bois de rallonge à ses collègues du gouvernement.

## La Justice comparée à la Grèce

C'est plutôt mal parti si l'on en croit la note que l'Inspection des finances a remise voici quelques jours au ministre et à celui du Budget, le libéral Hervé Jamar.

Une note où elle dit noir sur blanc que la façon dont le département de la Justice tente d'échapper aux mesures d'économies décidées par le gouvernement lui fait penser à l'attitude de... la Grèce au sein de l'eurozone.

L'Inspection commence par rappeler les décisions prises par l'équipe de Charles Michel. En octobre 2014, en Conseil des ministres, il a été décidé d'économiser 4% en frais de personnel, 20% en frais de fonctionnement et 22% en crédits d'investissements.

Début février, une circulaire a été adressée par le ministre du Budget à ses collègues leur demandant de présenter leurs propositions en prévision de l'ajustement budgétaire à venir. Il leur était rappelé les lignes directrices arrêtées à l'automne.

L'Inspection des finances relève que le cabinet de la Justice a dépassé de près d'une semaine la date du 13 février qui avait été fixée pour la remise des "copies" mais surtout que, en dépit des instructions données, le projet déposé suppose une augmentation du budget

de la Justice de 9,6%.

## Avis défavorables en rafales

L'Inspection examine point par point les demandes de l'administration et se montre critique sur divers points. Quand elle ne déplore la "faiblesse des dossiers soumis", elle rend des avis défavorables à propos des crédits demandés pour faire tourner les services centraux, les services extérieurs, la Sûreté de l'Etat et l'ordre judiciaire.

Les demandes formulées par l'administration de la Justice auraient, dit-elle, pour effet d'entraîner des surcoûts oscillant entre 3,5% et 5,6% alors que le Conseil des ministres a décidé de réduire les dépenses de personnel de 4%. C'est donc inacceptable.

## Avocats et gardiens de prison prévenus

Même fin de non recevoir à propos des demandes concernant l'aide juridique de deuxième ligne. Si l'on suit l'Inspection des finances, les avocats "pro Deo" n'ont aucune chance de voir la valeur des points attribués à leurs prestations relevée de 24,76 euros à 25,76 euros, comme cela leur avait pourtant été promis. Pour elle, maintenir une valeur du point fixe est contraire au principe de l'enveloppe fermée prévu par arrêté royal.

Pour l'Inspection, le projet de budget de la Justice contient des augmentations de crédits qui ne répondent pas aux critères de la circulaire du ministre du Budget et qui reviennent sur les économies qui avaient été convenues lors de la confection du budget.

Le dossier n'offre donc aucune perspective permettant une diminution structurelle des frais, scande-t-elle.

Il ne sera pas possible, poursuit l'Inspection des finances, de réaliser des économies à hauteur de 20% dans les frais de fonctionnement de la justice sans prendre des mesures structurelles comme la résiliation d'une série de contrats coûteux, la suppression de certains services, la fermeture de cer-

tains bâtiments, parmi lesquels des prisons, etc.

Epargner dans les frais de personnel passera, ajoute-t-elle, par des mesures supplémentaires à celles portant sur le blocage des engagements.

Il faudra en passer par le non prolongement voire la résiliation d'une série de contrats de travail, par une centralisation d'une partie du personnel et par une standardisation des procédures. Il faudra également s'attaquer à l'envolée des coûts dans certains secteurs, par exemple ceux engendrés par le personnel des prisons (les gardiens sont prévenus) ou par les frais de justice, poursuit l'instance.

Pour qui il n'est plus acceptable que certains services se retranchent derrière le principe "d'obligations légales" pour tenter d'échapper aux mesures budgétaires décidées par le gouvernement, surtout quand ils ne prennent aucune mesure pour enrayer une gâchette structurelle.

Si ce n'est pas une attaque au bazooka, ça y ressemble.

M. Co et J.-C.M.

Une note où elle dit que la façon dont le département de la Justice tente d'échapper aux mesures d'économies décidées par le gouvernement lui fait penser à l'attitude de... la Grèce au sein de l'eurozone.